



15^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

27-28 novembre 2008, Rome, Italie

UNEP/CMS/ScC15/Doc.13

RÉPONDRE AU DÉFI POSE PAR LES MALADIES ÉMERGENTES OU RÉ-ÉMERGENTES CHEZ LES ESPÈCES MIGRATRICES : LE DÉVELOPPEMENT DE PROCESSUS AMÉLIORÉS DE COORDINATION INTERNATIONALE

(Préparé par Ruth Cromie, Robert Hepworth, Scott Newmann et David Stroud)

Contexte

1. Les maladies de la faune sauvage sont une cause de mortalité et de morbidité normale et les maladies émergentes ou ré-émergentes de la faune sauvage peuvent avoir des impacts graves pour le statut d'espèces migratrices et non-migratrices, en particulier quand les populations sont réduites et fragmentées.
2. La fréquence accrue de ces maladies a été liée à des processus de fragmentation du paysage, des choix d'utilisation des sols non durables, à la pollution et autres types de désintégration des écosystèmes, ces facteurs étant à leur tour la conséquence d'une pression non durable exercée sur les ressources comme l'a souligné l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire. Le changement de climat est anticipé ce qui a pour conséquence de modifier la transmission et l'émergence de maladies dues à des conditions physiologiques altérées pour les hôtes et les parasites, ces derniers résultants également dans la transmission de nouveaux micro-organismes ayant des conséquences imprévisibles ou la ré émergence d'agents pathogènes dans de nouvelles locations géographiques.
3. Les animaux domestiques, les animaux sauvages et les humains ont de nombreux agents pathogènes communs, avec la faune sauvage parfois réservoir naturel d'agents pathogènes qui peuvent provoquer des maladies chez le bétail domestique et dont certains ont un potentiel assez important pour affecter à la fois la santé publique, la production alimentaire, les moyens de subsistance et des économies plus vastes.
4. Le thème de la 10^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Ramsar s'intitulant « *Healthy Wetlands, Healthy People* » (« *Santé des Zones Humides, Santé des Personnes* »), qui soulignait les liens fonctionnels entre le rôle que jouent les zones humides dans les écoservices pour le soutien des populations humaines qui en dépendent et le rôle central des populations fauniques sauvages à cet égard, étant donné que les oiseaux aquatiques et autres espèces migratrices peuvent être des indicateurs précieux de la santé de l'écosystème.

5. Les maladies et la nécessité de trouver des réponses coordonnées à celles-ci prennent de plus en plus d'importance car il s'agit là d'une question essentielle dans les Accords de la CMS, dans les protocoles et autres outils internationaux pour la sauvegarde des espèces migratrices, et qu'une telle surveillance coordonnée et des efforts de réponse exigent de nombreuses parties prenantes assumant la responsabilité pour la gestion de la santé des personnes, du bétail et de la faune sauvage.

Politique et autres contextes

6. Le Secrétariat de la CMS et le Service Vétérinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a convenu précédemment de convoquer un groupe de travail sur les maladies des animaux, se basant sur des principes directeurs du Groupe de Travail Scientifique pour la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages.

7. Cependant, alors que la FAO et d'autres entreprennent un travail important et précieux sur la santé des animaux domestiques et la santé des personnes, des préoccupations ont été exprimées de façon répétée sur le fait que les réponses nationales et internationales concernant la santé de la faune sauvage doivent encore être reconnues comme un facteur faisant partie intégrante de la vigilance sanitaire ou de programmes de monitoring, de recherches épidémiologiques et/ou de réponses à des poussées épidémiques.

8. Le développement de stratégies nationales contre les maladies de la faune sauvage mises en place par certaines Parties Contractantes et d'autres gouvernements a été un développement opportun. Cependant, de nombreux pays en voie de développement n'ont pas de stratégies fonctionnelles et ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour protéger la santé des personnes, des animaux domestiques et agricoles et de la faune sauvage des maladies endémiques (natives d'une zone) ou introduites. En effet, en l'absence de systèmes de vigilance nationaux et locaux pertinents, le risque de maladies exportées accidentellement à l'échelle globale par le biais du commerce, par l'intermédiaire des espèces non autochtones introduites ou par un projet de réintroduction est également accru, de telle sorte qu'il existe réellement des avantages stratégiques à aider les pays en voie de développement à améliorer les programmes, les politiques et les infrastructures vétérinaires, étant donné les tendances de globalisation et la menace constante de nouvelles maladies émergentes ainsi que de maladies connaissant un nouvel essor qui concernent la santé des animaux et des personnes à l'échelle mondiale.

9. Plus particulièrement, le commerce légal tout comme le commerce illégal d'animaux sauvages a la possibilité de résulter dans la transmission d'agents pathogènes.

Possibles voies à suivre

10. Il reste des sujets de préoccupation majeurs comme l'impact de la transmission du sous-type H5N1 de grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) de la souche asiatique, comme présenté entre autres, par la Résolution CMS 8.27, les Résolutions AEW 3.18 et 4.16, et les Résolutions de Ramsar IX.23 et X.21 ; cependant les réponses nationales et internationales à la transmission du HPAI H5N1 peuvent fournir des modèles utiles pouvant être adoptés pour répondre aux défis d'autres maladies émergentes ou ré-émergentes qui affectent la faune sauvage.

11. Le Groupe de Travail sur les Espèces Migratrices comme Vecteurs de Maladies, institué par la douzième réunion du Conseil scientifique, peut fournir un moyen d'élaborer des réponses à certaines de ces questions étant donné que l'intégration à la fois des questions concernant la faune sauvage et les animaux domestiques est nécessaire pour comprendre correctement l'épidémiologie des maladies ainsi que pour aborder les thèmes de la transmission, du contrôle et de la prévention des maladies.

Action Exigée:

Le Conseil Scientifique est invité à débattre sur :

- a. La suggestion que le Secrétariat de la CMS et le Service vétérinaire de la FAO considèrent l'idée de convoquer une nouvelle Task Force, le Groupe de Travail Scientifique sur les Maladies Émergentes de la Faune Sauvage.
- b. La valeur qui viendrait de la FAO:
 - (i) identifier ces maladies à la fois chez les espèces domestiques et sauvages et définir lesquelles sont les plus préoccupantes en matière de sécurité alimentaire, d'économie et de moyens de subsistances durables;
 - (ii) intégrer dans leur concept « One World, One Health » les maladies et les questions de gestion qui peuvent être portées à la connaissance du Groupe de Travail sur les Maladies Émergentes de la Faune Sauvage pour être prises en compte et pour action; et
 - (iii) convoquer la première réunion de possibles organisations partenaires qui pourraient éventuellement servir comme organisations centrales au sein d'un Groupe de Travail sur les Maladies Émergentes de la Faune Sauvage.
- c. La nécessité pour le Secrétariat de la CMS et le Service Vétérinaire de la FAO de discuter avec d'autres organisations et d'autres parties prenantes concernées pour réfléchir à comment la CMS et la FAO peuvent ajouter plus de valeur aux réponses nationales et internationales existantes sur les maladies des animaux domestiques et la faune sauvage.
- d. La possibilité que le Groupe de Travail sur les Espèces Migratrices comme Vecteurs de Maladies puisse devenir partie intégrante du Groupe de Travail sur les Maladies Émergentes de la Faune Sauvage dont la mission est plus vaste et la possibilité de fournir des lignes directrices liées aux réalisations passées et aux nécessités futures.
- e. La nécessité pour les Parties Contractantes et d'autres gouvernements d'intégrer pleinement la formation en matière de maladies de la faune sauvage dans des programmes de formation sur les questions vétérinaires et la sauvegarde de l'environnement et d'autres développements de compétences appropriés.